



Commune de Bayonvillers
Communauté de Communes Terre de Picardie

À vos agendas — Octobre à décembre 2020

Octobre

Novembre

Décembre



Vu le contexte sanitaire toutes les manifestations sont annulées. Merci de votre compréhension.



Mairie de Bayonvillers

2 rue d'Harbonnières—80170 Bayonvillers

Tél. : 03.22.85.84.14 Mail : mairiedebayonvillers@wanadoo.fr

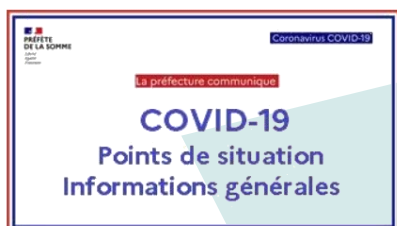
Page Facebook : COMMUNE BAYONVILLERS

Alors que nous rédigeons cette communication, notre pays replonge dans un confinement lié à cette crise du covid 19. La situation nous gâche encore un quotidien si morose. La santé de chacun est une priorité et soyez toutes et tous assurés que nous sommes à vos côtés pour vous aider à passer ce moment que personne n'aurait pu imaginer.

En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre secrétariat de mairie ou directement sur mon téléphone (06.82.10.62.61) si celui-ci venait à fermer.

Soyez assuré de notre dévouement et de notre proximité dans ces moments si pesant pour chacun.

Xavier PALPIED, Maire de Bayonvillers



En raison de l'évolution de l'épidémie, un nouveau confinement a été instauré à partir du jeudi 29 octobre 2020 à minuit pour une durée minimale de 4 semaines.

Il concerne l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte, toutes les manifestations associatives sur la Commune sont annulées ainsi que les cérémonies de commémoration jusqu'au 31 décembre 2020.

**Vous pouvez trouver les attestations via : www.interieur.gouv.fr
Le suivi de la situation : www.somme.gouv.fr ou www.service-public.fr**

Le secrétariat reste à votre disposition.

Retour sur les 100 ans de Mme Réjane BOITEL



Le 30 août dernier en la maison de retraite de Caix, Xavier PALPIED, le Maire, Jeanine MARMIGNON et Fabrice BECU, ses adjoints sont allés à la rencontre de Mme Réjane BOITEL pour une occasion spéciale.

Madame BOITEL a fêté son centième anniversaire en présence de sa famille, ses enfants et le personnel de la Maison de retraite.

Ce fut un moment convivial, chargé d'émotion que nous vous partageons en image.

Nous renouvelons nos vœux d'anniversaire à Réjane BOITEL !

ETAT CIVIL 2020

Lors du dernier bulletin un oubli a été fait sur la présentation de l'état civil.

M. Denis DESSAINT

Décédé le 30 janvier 2020

à Villers-Bretonneux (Somme)

Nous présentons nos excuses et renouvelons nos sincères condoléances à la famille.

Dégradation de l'espace public

De multiples dégradations furent constatées sur notre Commune au niveau du cimetière, du container à verres rue de Morcourt et de l'estaminet, conduisant à un dépôt de plainte en Gendarmerie.

C'est « Une petite délinquance » mais qui gêne le quotidien de chacun et qui coûte de l'argent public.

Veillons chacun à notre niveau, à respecter les biens publics et au maintien du « bien vivre » sur notre village.



Vie citoyenne— animaux errants



Suite à de nombreuses doléances en mairie, nous vous rappelons que nos amis les chiens doivent être tenus en laisse dans tous les espaces publics (rues, chemins, parcs, etc.)

D'autre part, ils ne doivent pas divaguer librement sur l'espace public, au risque de provoquer un accident de la circulation ou des blessures à un tiers (chutes, morsures, etc.)

En cas de problème et comme le précise la réglementation, le propriétaire de l'animal verrait sa responsabilité engagée. Merci de votre compréhension et de vous adapter à ces consignes.

Actualité Mise en vente de biens communaux

Votre Conseil municipal a décidé de mettre en vente le terrain à bâtir vacant du 5 rue de Guillaucourt pour la somme de 24 000 €. La gestion de cette opération est confiée à l'office notarial de Maître Maingueux à Rosières-en-Santerre.

à noter!

Par ailleurs, l'ancienne école et le logement communal attenant, se trouvant rue de la place seront également mis en vente.

Nous vendrons en préambule le mobilier scolaire que bon nombre d'entre nous ont connu ainsi qu'un lot de 4 vélos VTT enfants. La vente du matériel se fera par le biais d'un site de vente aux enchères.

Rendez-vous sur le site « **agorastore** »
rubrique « **mobilier scolaire** » et « **sport** »

Période : du 9 au 20 novembre 2020



Informations diverses

Opération sacs de recyclage

La distribution des sacs jaunes et bleus de recyclage n'ayant plus lieu en porte à porte, nous vous invitons dorénavant à vous rendre en mairie aux horaires de permanence.

Exceptionnellement et suivant l'évolution de la crise sanitaire, une cession de remise sera prévue le samedi 12 décembre de 11 h à 12 h 30.



Location de la salle polyvalente

Modification des modalités de location de la salle polyvalente

Depuis le début du mois d'août, nous avons modifié le fonctionnement de la location de la salle. Les tarifs de location restent les mêmes.

Dorénavant et afin de préserver les équipements mis à disposition (vaisselle, balais, etc.), le matériel cassé ou dégradé sera facturé suivant le tarif unitaire de chaque bien annexé à l'état des lieux. La vaisselle est sortie à la demande suivant les besoins du locataire.

À la réservation, un acompte sera demandé par chèque à l'ordre du trésor public correspondant à 50 € pour les bayonvillois et 140 € pour les extérieurs. Le solde sera facturé suivant l'état des lieux.

Rappel— mise à disposition de la salle aux habitants

Nous vous rappelons que la sous location est interdite. Le titre de location est nominatif et ne peut être cédé à un tiers.

En effet, en cas de problème (dégradation, incendie, dégâts divers), la responsabilité du loueur sera engagée. Il convient de préciser qu'offrir la location à une personne extérieure (connaissance ou famille) au tarif préférentiel réservé aux Bayonvillois, est considérée comme une « sous location ».

Merci de votre compréhension.

Opération Noël des enfant



L'actualité et les règles sanitaires étant incertaines, nous sommes dans l'obligation d'annuler les festivités du 19 décembre prévues initialement en la salle des fêtes.

Afin que ce moment reste chaleureux et festif, nous réfléchissons à d'autres modalités de distribution des cadeaux.

Au regard du contexte, la location de la salle des fêtes est suspendue jusqu'à nouvel ordre.



Permanences Mairie :
Mardi 15 h à 16 h 45
Vendredi 17 h 30 à 19 h

Bulletin réalisé par : La commission communication et le secrétariat de mairie
Imprimé par nos soins